

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
26

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du vendredi 21 décembre 2018

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**7/ Désignation des membres du conseil municipal dans les instances  
externes : Aasbr, Clect, Oscal, représentant des propriétés communales,  
paroisse catholique, commission de contrôle des listes électorales**

*c/ Désignation des membres du conseil municipal au Comité de l'Office des Sports, de la  
Culture, des Arts et des Loisirs (OSCAL)*

Conformément à ses statuts, l'OSCAL est composé de 18 membres répartis paritairement  
entre :

- le « collège municipal » : 9 membres, dont le Maire et 8 personnes proposées par le  
conseil municipal en son sein ou émanant des structures municipales,
- le « collège des associations » : 9 membres dont 5 sont issus des associations sportives  
et 4 des associations culturelles.

Il appartient au conseil municipal d'élire les membres du « collège municipal ». L'élection se  
fait au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret.  
DESIGNE en qualité de représentants du « collège municipal » au sein de l'OSCAL :

1. M. Guillaume GRIMMER,
2. M. Frédéric SCHALL,
3. M. André ROTH,
4. M. Christian OST,
5. M. Denis SCHANN,
6. Mme Régina DE ALMEIDA,
7. Mme Cindy VIEIRA,
8. M. Thierry MOSSER

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE



REÇU EN PRÉFECTURE  
le 10/01/2019

Application agréée E-lega.be.com

99\_DE-007-216703439-20181221-2018\_12\_21\_